



QUARANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA45.16

Point 29 de l'ordre du jour

13 mai 1992

TRAITEMENTS ET INDEMNITES DU PERSONNEL HORS CLASSES ET DU DIRECTEUR GENERAL

La Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant note des recommandations du Conseil exécutif relatives à la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général;

1. **FIXE** le traitement afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional à US \$124 560 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$74 571 (avec personnes à charge) ou US \$67 436 (sans personnes à charge);
2. **FIXE** le traitement afférent au poste de Directeur général adjoint à US \$139 417 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$82 297 (avec personnes à charge) ou US \$73 824 (sans personnes à charge);
3. **FIXE** le traitement du Directeur général à US \$170 098 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$98 251 (avec personnes à charge) ou US \$87 017 (sans personnes à charge);
4. **DECIDE** que ces ajustements de rémunérations prennent effet à compter du 1^{er} mars 1992.

Douzième séance plénière, 13 mai 1992
A45/VR/12

= = =